



Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2025-01

relatif au

Rapport de gestion 2024

Table des matières

1.	PREAMBULE	2
2.	CONSEIL INTERCOMMUNAL	2
	2.1. Composition.....	2
	2.2. Bureau	3
	2.3. Décisions	3
	2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026	4
3.	COMITE DE DIRECTION.....	4
	3.1. Composition.....	4
	3.2. Commission technique (Cotech)	5
	3.3. Commission des finances (Cofin)	4
	3.4. Autorisation générales	6
	3.5. préavis	5
4.	ADMINISTRATION.....	6
5.	PROJET DE REALISATION	7
	5.1. Introduction.....	7
	5.2. Généralités	7
	5.3. Projet STEP	7
	5.4. Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin).....	7
	5.5. Projets de raccordement du réseau de Corbeyrier.....	8
	5.6. Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yvorne	8
6.	FINANCES.....	8
	6.1. Organisation	8
	6.2. Comptes 2024	9
	6.3. Endettement	9
7.	CONCLUSIONS.....	10



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégué-e-s,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,
- du règlement du Conseil intercommunal du 21 janvier 2020,

Le Comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2024.

2. CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.1. Composition

Conformément à l'art. 8 des statuts, le conseil intercommunal est formé des délégués des communes membres, désignés comme suit :

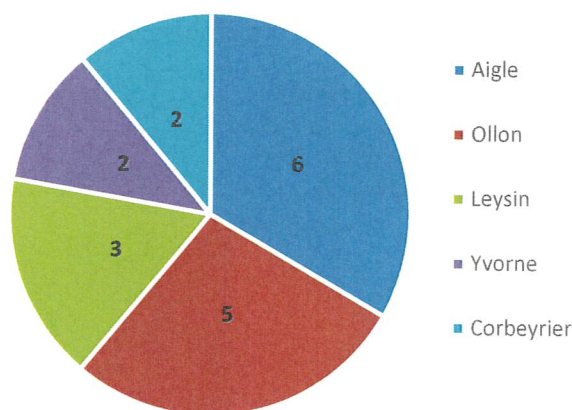
- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué désigné par la municipalité ;
- une délégation variable, désignée par le conseil communal, composée pour chaque commune selon le tableau ci-après :

• de 1 à 2'999 habitants	1 délégué
• de 3'000 à 4'999 habitants	2 délégués
• de 5'000 à 6'999 habitants	3 délégués
• de 7'000 à 8'999 habitants	4 délégués
• de 9'000 à 10'999 habitants	5 délégués
• dès 11'000 habitants	1 délégué par tranche de 2'000 habitants.

Liste des membres du Conseil intercommunal en fonction au 31 décembre 2024.

Nom	Prénom	Localité
AMATEIS	Cécile	1867 Ollon
BACCA	Marcel-Jacques	1860 Aigle
BOCHUD	Guy	1856 Corbeyrier
BONZON	Oscar	1885 Chesières
HENTSCH	Vincent	1856 Corbeyrier
DUBOIS	Pierre-Alain	1854 Leysin
CLERC	Rémy	1867 Ollon
CHIAPOLINO	Yvan	1860 Aigle
JEANFAVRE	Yves	1860 Aigle
KIRBY	Neil	1867 Ollon
CALORE	Pierre	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
OBI	Samuel	1860 Aigle
PELLAUD	Eric	1854 Leysin
VALTERIO	Roberto	1867 Ollon
VERDON	Stéphane	1853 Yvorne
ZBINDEN	Yvan	1854 Leysin
ISOZ	Maxime	1853 Yvorne

Conseillers intercommunaux
par Commune





2.2. Bureau

Au 31 décembre 2024, le Bureau était composé de la manière suivante :

Président	Roberto Valterio
Vice-président	Stéphane Verdon
Scrutateurs	Eric Pellaud Yvan Zbinden
Scrutateurs-suppléants	Oscar Bonzon Yves Jeanfavre

Secrétaire	Isoz Sylvie	(hors Conseil)
------------	-------------	----------------

En 2024, le bureau du Conseil a siégé à 5 reprises pour :

- préparer la visite et le recevoir effectivement
- préparer les 3 séances du Conseil Intercommunal des mois de juin, septembre et décembre

2.3. Décisions

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois en 2024. Durant ces séances, il a pris les décisions suivantes :

Séance du 11 juin 2024

- Préavis N° 2024-01 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercices 2023, soit :
 1. Adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés et donner décharge au Comité de direction pour sa gestion
- Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2024/2025, à savoir :
 - Président : M. Roberto Valterio
 - Vice-président : M. Stephan Verdon
 - Scrutateur : M. Eric Pellaud
 - Scrutateur : M. Yvan Zbinden
 - Scrutateur suppléant : M. Oscar Bonzon
 - Scrutateur suppléant : M. Yves Jeanfavre

Séance du 25 septembre 2024

- Préavis N° 2024-02 amendé relatif au budget 2025, soit :
 1. Approuver le budget 2025
 2. Donner décharge au Comité de direction pour sa gestion
- Préavis N° 2024-03 relatif à la demande de crédit de réalisation du prétraitement des eaux usées à Leysin dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle, soit :
 1. Accorder au CODIR un crédit de CHF 1'820'000.- TTC pour la réalisation de la station de prétraitement des eaux usées à Leysin
 2. Autoriser le CODIR à financer cet investissement par les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché et que, s'il y a emprunt, il respectera le plafond d'endettement
 3. Que l'amortissement se fera conformément aux dispositions légales applicables en la matière
- Préavis N° 2024-04 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle, soit :
 1. Accorder au CODIR un crédit de CHF 1'790'000.- TTC pour la réalisation de la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle
 2. Autoriser le CODIR à financer cet investissement par les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché et que, s'il y a emprunt, il respectera le plafond d'endettement.



3. Que l'amortissement se fera conformément aux dispositions légales applicables en la matière
- Préavis N° 2024-05 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la pose d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yverne et Aigle, soit :
 1. Accorder au CODIR un crédit de CHF 60'000.- TTC pour la pose d'un tronçon de conduite de transport des eaux usées entre Yverne et Aigle
 2. Autoriser le CODIR à financer cet investissement par les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché et que, s'il y a emprunt, il respectera le plafond d'endettement
 3. Que l'amortissement se fera conformément aux dispositions légales applicables en la matière
- Assermentation de deux délégués au Conseil intercommunal, soit :
 1. Mme Cécile Amateis
 2. M. Pierre Calore
- Election d'un membre à la Commission de gestion, soit
 1. Mme Cécile Amateis

Séance du 4 décembre 2024

- Préavis N° 2024-06 relatif à la demande de crédit de réalisation des travaux de liaison entre Yverne et Aigle, soit :
 1. Accorder au CODIR un crédit de CHF 2'140'000.- TTC pour la réalisation des travaux de liaison entre Yverne et Aigle
 2. Approuver le financement tel que proposé
 3. Approuver la gestion conjointe des 2 préavis concernant la liaison Yverne-Aigle comme un seul projet.
- Préavis N° 2024-07 relatif à la demande de crédit complémentaire de réalisation des travaux de conduites de liaison entre Leysin et Aigle, suite à l'abandon du partenariat par Holdigaz et aux demandes complémentaires des autorités cantonales et fédérales, soit :
 1. Accorder au CODIR un crédit de CHF 2'172'000.- TTC pour la réalisation de pose de conduites entre Leysin et Aigle et de modification de la STEP de Veyges en chambre de vanne et régulation
 2. Approuver le financement tel que proposé

2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Commission de gestion

Guy Bochud
Pierre-Alain Dubois, Président
Maxime Isoz
Cécile Amateis
Samuel Obi

3. COMITE DE DIRECTION

3.1. Composition

Conformément à l'art. 17 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Chaque commune est représentée au comité de direction par un conseiller municipal en fonction, proposé par la municipalité ; il n'est pas obligatoirement issu du Conseil intercommunal. Les autres membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal mais doivent être des électeurs des communes membres de l'association au sens de l'article 5 LEDP.



Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Comité de direction (CODIR) était composé de la manière suivante :

Maude Allora, Aigle (Présidente)
Jean-Philippe Ryter, Leysin (Vice-président)
Diane Morattel, Ollon (membre)
Eric Minod, Yvorne (membre)
Jean-Christophe Morex, Ollon (membre)
Christian Roubaty, Corbeyrier (membre)
Christian Roussy, Aigle (membre)

Secrétaire

Siegfried Chemouny

En 2024, le CODIR a siégé à 12 reprises, pour préparer les préavis adressés au Conseil intercommunal, les séances de celui-ci, adjuger divers mandats et suivre l'avancement du projet de STEP régionale et des projets de raccordement.

3.2. Commission technique (Cotech)

La Commission technique est une délégation du Comité de direction chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de MM. Jean-Christophe Morex (Président) et Christian Roussy. Des représentants du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) et, selon les besoins, les exploitants des STEP communales participent aux séances de la COTECH. Elle siège aussi souvent que nécessaire. En collaboration avec la responsable RH d'Ollon, elle a également été chargée de préparer le recrutement d'un nouveau collaborateur de la STEP de l'AERA, qui devrait entrer dans ses fonctions dans le courant du deuxième trimestre 2025, ainsi que les documents pour la reprise des employés des différentes communes par l'AERA. Les employés AERA seront sous contrat avec la commune d'Ollon comme stipulé dans la convention signée entre l'AERA et la commune d'Ollon pour la gestion RH.

3.3. Commission des finances (Cofin)

La Commission des finances est constituée d'une délégation du Comité de direction. Elle est chargée de préparer les éléments financiers (comptes, budget, planifications financière, emprunts, etc.) qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de Mme Maude Allora, M. Jean-Philippe Ryter (Président), M. Siegfried Chemouny et de M. Alexandre Monnay (Fidalp - Boursier de l'association) et des représentants du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Elle siège aussi souvent que nécessaire.

3.4. Autorisations générales

Le Conseil intercommunal a accordé deux autorisations générales au CODIR pour la durée de la législature, à savoir :

Une autorisation générale de plaider (préavis n° 2021-05) : le 11 octobre 2024, Charles Righini SA a interjeté recours contre la décision de l'AERA adjugeant un marché de travaux de construction de serrurerie à la société Guarnaccia. Afin de défendre ses intérêts, le CODIR a mandaté Me Marine Haldy. Après plusieurs échanges d'écritures devant la CDAP, une solution transactionnelle a finalement été trouvée et la CDAP a clos la procédure le 23 janvier 2025.

Une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droit réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilière (préavis 2021-06) : le 16 mai 2024, signature d'un acte constitutif de droit de superficie avec la commune de Corbeyrier (voir point 5.5 du présent rapport).

Ces deux autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

3.5. Préavis

Préavis déposés

- Préavis n°2024-01 relatif au rapport de gestion et comptes 2023
- Préavis n°2024-02 relatif au budget 2025
- Préavis n°2024-03 relatif à la demande de crédit de réalisation de prétraitement des eaux usées à Leysin dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-04 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-05 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la pose d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yverne et Aigle,
- Préavis n°2024-06 relatif à la demande de crédit de réalisation des travaux de liaison entre Yverne et Aigle
- Préavis n°2024-07 relatif à la demande de crédit complémentaire de réalisation des travaux de conduites de liaison entre Leysin et Aigle, suite à l'abandon du partenariat par Holdigaz et aux demandes complémentaires des autorités cantonales et fédérales

Préavis bouclés

- Préavis n°2024-01 relatif au rapport de gestion et comptes 2023
- Préavis n°2024-02 relatif au budget 2025

Préavis en cours

- Préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle
- Préavis n°2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale
- Préavis n°2022-01 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle
- Préavis n°2022-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA
- Préavis n°2024-03 relatif à la demande de crédit de réalisation de prétraitement des eaux usées à Leysin dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-04 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-05 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la pose d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yverne et Aigle,
- Préavis n°2024-06 relatif à la demande de crédit de réalisation des travaux de liaison entre Yverne et Aigle
- Préavis n°2024-07 relatif à la demande de crédit complémentaire de réalisation des travaux de conduites de liaison entre Leysin et Aigle, suite à l'abandon du partenariat par Holdigaz et aux demandes complémentaires des autorités cantonales et fédérales

4. ADMINISTRATION

Depuis la fin de l'année 2019, l'AERA a confié son administration à la Commune d'Aigle par mandat. Ce mandat est assumé par M. Siegfried Chemouny, Secrétaire municipal adjoint, qui a été nommé Secrétaire de l'association le 10 juillet 2023.

Le Secrétariat assure la liaison entre le Comité de direction, les différents services intercommunaux, la Cofin et les équipes du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) ; il centralise et coordonne toutes les affaires traitées.

Organe direct du CODIR, le Secrétariat est chargé de la tenue des procès-verbaux de celui-ci, de la rédaction des préavis et de sa correspondance. Il assure également la liaison avec le Conseil intercommunal. Il s'assure aussi de la conservation et de la mise à disposition des archives de l'AERA.

5. PROJET DE REALISATION

5.1. Introduction

L'épuration des eaux des cinq communes membres de l'AERA se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yvorne). Ces STEP auraient nécessité d'être assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment un diagnostic des bétons des ouvrages existant et une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 3'317'160.- TTC pour mener les études en vue de la construction d'une STEP régionale à Aigle. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte cinq volets (sous-projets) :

- La STEP proprement dite
- Le raccordement du réseau d'Ollon
- Le raccordement du réseau de Leysin
- Le raccordement du réseau de Corbeyrier
- Le raccordement du réseau d'Yvorne

5.2. Généralités

L'année écoulée a essentiellement été marquée par la poursuite des études pour les raccordements de Leysin et d'Yvorne et l'avancée des grands travaux de la STEP intercommunale à Aigle. Celle-ci devrait être opérationnelle pour sa filière eaux pour les communes membres déjà raccordées dès l'été 2025. Le traitement des micropolluants interviendra dans un 2^{ème} temps.

5.3. Projet STEP

Cette année, les travaux de la STEP avancent selon le programme prévu, de sorte que conformément à ce qui est indiqué, ci-dessus, la nouvelle STEP devrait commencer à fonctionner dès l'été 2025 pour la nouvelle filière de traitement des eaux (prétraitement et traitement biologique).

Etat de situation en fin d'année 2024 :

- Travaux spéciaux de la file eau terminés,
- Bétonnage des murs de la file eau terminés hormis le décanteur primaire.
- Tests en eau des bassins biologiques en cours
- Montage des équipements électromécaniques en cours
- Début du montage des équipements sanitaire et électricité.
- Validation du concept architectural pour le bâtiment SATOM

Durant l'année 2024, de nombreux appels d'offres pour les travaux de la STEP ont été réalisés notamment pour le chauffage, ventilation et sanitaire, pour l'électricité et l'automation ainsi que pour le second œuvre.

Pronovo a également octroyé des subventions pour les installations de biogaz et des versements pour les subventions cantonales liées au traitement de l'azote ont été reçus.

5.4. Projet de raccordement du réseau de Leysin

Conduites de liaison Leysin-Aigle :

Dans la procédure relative à l'obtention des autorisations pour les conduites de liaison entre Leysin et Aigle, plusieurs points ont été réglés courant 2024 :

- Les appels d'offres d'entreprises ont été relancés pour une remise à jour des coûts, permettant de présenter le crédit complémentaire au Conseil intercommunal ;



- Le préavis pour le crédit complémentaire des conduites de liaison a été déposé, suite au retrait d'Holdigaz du projet ;
- Les demandes complémentaires de l'OFEV en matière d'environnement ont été traitées afin de donner les éléments de réponse attendus ;
- La coordination entre les travaux et la gestion des dangers naturels liés au Torrent des Barmes a été réglée avec le canton ;
- Quelques modifications de tracé des conduites ont donné lieu à la modification de certaines conventions avec les propriétaires privés ;
- Fin 2024, l'AERA était toujours dans l'attente de la signature de conventions avec 3 propriétaires.

Station de prétraitement de Leysin :

Les appels d'offres de génie civil et d'équipements électromécaniques ont été menés et les entreprises adjudicées, permettant de consolider le devis des travaux en vue de la votation du crédit de réalisation, dont le préavis a été voté en 2024. Le projet d'exécution est en cours.

La mise à l'enquête publique de la station de prétraitement de Leysin a eu lieu entre le 17.07.2024 et le 15.08.2024. Elle a donné lieu à une opposition dont le traitement est encore en cours.

Centrale de turbinage d'Aigle :

Les appels d'offres de génie civil et de la turbine ont été menés et les entreprises adjudicées, permettant de consolider le devis des travaux en vue de la votation du crédit de réalisation, dont le préavis a été voté en 2024. Le projet d'exécution est en cours.

La mise à l'enquête publique de la centrale de turbinage d'Aigle a été reportée à début 2025 afin d'éviter les fêtes de fin d'année.

5.5. Projet de raccordement du réseau de Corbeyrier

L'acte notarié officialisant l'inscription du DDP de Corbeyrier en faveur de l'AERA a été signé dans le courant du printemps 2024. Le dégrilleur est en service depuis 2022.

5.6. Projet de raccordement du réseau d'Yverne

Les études de projet de la conduite Yverne-Aigle ont été poursuivies pendant l'année 2024, permettant d'obtenir les autorisations du canton, de réaliser les appels d'offres d'entreprises et de demander le crédit de réalisation au Conseil Intercommunal. La mise à l'enquête publique a eu lieu du 17 décembre 2024 au 20 janvier 2025 et n'a donné lieu à aucune opposition. Des travaux anticipés ont été réalisés sur un tronçon de 270m sur la Commune d'Aigle, en décembre 2024. Ces travaux ont été réalisés en zone agricole avec l'autorisation du canton et de la Commune, dans le but de préserver les cultures de l'exploitant. Les travaux reprendront au printemps 2025.

5.7. Projet de raccordement du réseau d'Ollon

La raccordement d'Ollon n'est prévu qu'au début 2027. Le projet n'est donc pas encore entré dans une phase active. Il coïncidera avec les étapes successives de mise en service des étapes de traitement de la STEP. L'appel d'offres de l'ingénieur génie civil sera lancé au printemps 2025.

6. FINANCES

6.1. Organisation

Comme par le passé, l'entreprise FidAlp SA fonctionne comme Service des finances intercommunal depuis le mois de mars 2020. Le mandat pour la révision succincte des comptes annuels a été attribué à l'entreprise NOFIVAL SA.

Depuis septembre 2023, la Cofin est chargée de préparer les éléments financiers (comptes, budget, planifications financière, emprunts, etc.) avant que ceux-ci soient soumis au CODIR.

6.2. Comptes 2024

L'exercice 2024 se solde à nouveau par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Cela a été rendu possible grâce à un ajustement de la facturation des contributions des Communes membres (facture finale de 677'716.78 CHF au lieu des 872'400.- CHF prévus au budget 2024). Les montants dus seront déduits du 2^{ème} acompte 2025.

Pour le reste, l'ensemble des charges est globalement maîtrisé. On relève principalement les écarts suivants :

- Extourne d'une provision trop importante pour l'entretien du dégrilleur à Corbeyrier ;
- Dépassement des honoraires BAMO et Direction générale du projet (DGP) pour des prestations supplémentaires non intégrées dans l'offre de base, notamment pour des demandes complémentaires sur le projet Leysin-Aigle (gestion des oppositions, demandes complémentaires des autorités, gestion des conventions) ou la gestion d'un recours ;
- Des dépenses dans les intérêts moins forts que prévus obtenues par une baisse substantielle du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) ainsi que par une gestion active de la trésorerie ayant permis de retarder le besoin d'emprunter ;
- Pour le reste, les écarts sont justifiés par l'absence de références solides disponibles lors de l'établissement du budget en 2024 ;

6.3. Endettement

Un 1^{er} emprunt a été souscrit en 2020 pour faire face aux premières dépenses liées à la construction de la STEP (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 500'000.-, le taux d'intérêt annuel net est de 0.5% pour une durée de 10 ans.

Un 2^{ème} emprunt a été souscrit en 2021 pour honorer les factures d'honoraires des mandataires des projets « Etudes préalables » (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avant à terme fixe », d'un montant de CHF 1'500'000.- le taux d'intérêt annuel net est de 0.5% pour une durée de 5 ans.

Un 3^{ème} emprunt a été souscrit en 2022 pour honorer les factures d'honoraires des mandataires des projets « Etudes préalables » et « Réalisation pour les travaux de la STEP régionale » (selon les préavis n°2019-06 et 2022-04). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avant à terme fixe », d'un montant de CHF 600'000.-. Le taux d'intérêt annuel net est de 1.88% pour une durée de 8 ans.

Un 4^{ème} emprunt a été souscrit en 2023 pour honorer les premières importantes factures d'honoraires des mandataires des projets « Acquisitions biens-fonds et infrastructures communales » et « Réalisation pour les travaux de la STEP régionale » (selon les préavis n° 2021-01 et 2022-04 ». Le choix du CODIR s'est porté sur un nouvel emprunt de type « avant à terme fixe » d'un montant total CHF 13'000'000.-. Le taux d'intérêt annuel net est de 2.2% pour une durée de 10 ans.

Aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire en 2024.

Le montant d'endettement de l'association total est porté à CHF 15'600'000.- soit 26% du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.- déterminé à l'article 3 des statuts de l'AERA :

Au vu de la baisse des taux d'intérêt directeur, le CODIR et la COFIN continue de se pencher sur la stratégie de financement de l'AERA à long terme en 2025.



7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégué-e-s, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2025-01 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2024
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 12 mai 2025.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

M. Allora



Le Secrétaire

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

S. Chemouny

Annexes :

Comptes 2024 :

- Compte de résultat
- Bilan
- Comptes d'investissements

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR ; M. Jean-Philippe Ryter, Vice-président du CODIR

Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle

BILAN

		01.01.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2024
91 ACTIF					
910	DISPONIBILITES	4 618 559.24		3 121 146.72	1 497 412.52
9102	Banque	4 618 559.24		3 121 146.72	1 497 412.52
9102.00	Banque Cantonale Vaudoise	4 618 559.24		3 121 146.72	1 497 412.52
911	DEBITEURS	0.00	12 235.91		12 235.91
9119	Autres créances	0.00	12 235.91		12 235.91
9119.00	Autres créances diverses	0.00	12 235.91		12 235.91
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	4 000 000.00		4 000 000.00	0.00
9120	Titres et placements	4 000 000.00		4 000 000.00	0.00
9121.00	BCV	4 000 000.00		4 000 000.00	0.00
913	ACTIFS TRANSITOIRES	229 027.15	727 683.55		956 710.70
9130	Actifs de régularisation	229 027.15	727 683.55		956 710.70
9130.00	Actifs de régularisation	229 027.15	727 683.55		956 710.70
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	9 007 143.66	6 917 800.51		15 924 944.17
9141	Ouvrages génie civil	9 007 143.66	6 917 800.51		15 924 944.17
9141.00	Etudes préalables	2 488 117.36	190 664.07		2 678 781.43
9141.01	Acquisitions biens-fonds et infrastructures communales	988 110.00	15 785.00		1 003 895.00
9141.02	Réalisation pour les travaux de la STEP régionale	5 530 916.30	6 661 764.89		12 192 681.19
9141.03	Réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle	0.00	30 996.80		30 996.80
9141.07	Réalisation travaux de liaison Yverne-Aigle	0.00	18 589.75		18 589.75
	ACTIF	17 854 730.05	7 657 719.97	7 121 146.72	18 391 303.30
92 PASSIF					
920	ENGAGEMENTS COURANTS	1 988 596.07	518 245.25		2 506 841.32
9200	Créanciers	1 988 596.07	518 245.25		2 506 841.32
9200.00	Créanciers	1 988 596.07	518 245.25		2 506 841.32
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME	15 600 000.00			15 600 000.00
9221.00	BCV ATF E 5497.01.07	500 000.00			500 000.00
9221.01	BCV ATF L 5532.57.55	1 500 000.00			1 500 000.00
9221.02	BCV ATF R 5550.42.84	600 000.00			600 000.00
9211.06	BCV ATF H 5619.79.17	13 000 000.00			13 000 000.00
925	Passifs transitoires	266 133.98	18 328.00		284 461.98
9259.00	Passifs de régularisation	266 133.98	18 328.00		284 461.98
	PASSIF	17 854 730.05	536 573.25	0.00	18 391 303.30

Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION

		Année 2024		Budget 2024		Année 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	226 570.55	226 570.55	213 300.00	213 300.00	281 304.00	281 304.00
10	AUTORITES	76 387.50	76 387.50	81 000.00	81 000.00	67 250.00	67 250.00
100	CONSEIL INTERCOMMUNAL	4 750.00	4 750.00	8 450.00	8 450.00	7 200.00	7 200.00
3003.00	Jetons et émoluments	4 750.00		8 450.00		7 200.00	
4909.00	Imputation interne		4 750.00		8 450.00		7 200.00
101	COMITE DE DIRECTION (CODIR)	71 637.50	71 637.50	72 550.00	72 550.00	60 050.00	60 050.00
3011.00	Traitements	71 637.50		72 550.00		60 050.00	
4909.00	Imputation interne		71 637.50		72 550.00		60 050.00
11	ADMINISTRATION	150 183.05	150 183.05	132 300.00	132 300.00	214 054.00	214 054.00
3003.00	Commission financière	13 980.00		15 000.00		0.00	
3100.00	Imprimés, fournitures de bureau	0.00		1 500.00		0.00	
3101.00	Insertions dans les journaux	355.00		1 000.00		750.00	
3141.00	Entretiens courant des bâtiments	-11 502.95		3 000.00		1 863.65	
3170.00	Frais de réception & cadeaux	276.50		1 000.00		0.00	
3181.00	Affranchissements et taxes CCP	0.00		400.00		0.00	
3185.10	Frais secrétariat	15 900.00		15 900.00		15 900.00	
3185.30	Frais finances	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
3185.40	Frais juridiques	8 000.00		7 500.00		0.00	
3185.50	Révision des comptes	1 550.00		2 000.00		1 500.00	
3185.60	Honoraires BAMO	111 389.50		75 000.00		184 010.35	
3190.00	Frais divers	235.00		0.00		30.00	
4909.00	Imputation interne		150 183.05		132 300.00		214 054.00
2	FINANCES	313 543.46	313 543.46	500 000.00	50 000.00	126 160.58	126 160.58
22	SERVICE FINANCIERS	313 543.46	313 543.46	500 000.00	50 000.00	126 160.58	126 160.58
3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit & divers	23.80				2 026.97	
3220.00	Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	313 519.66		500 000.00		124 133.61	
4221.00	Revenus des comptes courants et des placements à court terme		25 743.28				9 216.45
4909.00	Imputation Interne		287 800.18		50 000.00		116 944.13
4	EXPLOITATION	677 716.78	677 716.78	872 400.00	872 400.00	430 498.13	430 498.13
46	STEP, RESEAUX et DIVERS	677 716.78	677 716.78	872 400.00	872 400.00	430 498.13	430 498.13
3011.00	Traitements	17 519.95		18 000.00			
3185.70	Honoraires Direction générale du projet (DGP)	142 186.20		90 000.00			
3185.80	Etudes diverses	3 639.90		50 000.00		32 250.00	
3186.00	Assurances bâtiments & mobilier	0.00		1 100.00			
3909.00	Imputation interne	514 370.73		713 300.00		398 248.13	
4526.01	Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP		677 716.78		872 400.00		430 498.13
TOTAL DES CHARGES ET REVENUS		703 460.06	703 460.06	872 400.00	872 400.00	439 714.58	439 714.58

ASSOCIATION POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION D'AIGLE (AERA)



Bilan					
No	Comptes	Bilan 31.12.2024		Bilan 31.12.2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
910	Disponibilités	1 497 412.52		4 618 559.24	
911	Débiteurs	12 235.91		0.00	
912	Placement du patrimoine financier	0.00		4 000 000.00	
913	Actifs transitoires	956 710.70		229 027.15	
914	Ouvrages génie civil	15 924 944.17		9 007 143.66	
920	Créanciers		2 506 841.32		1 988 596.07
922	Banque Cantonale Vaudoise (prêts)		15 600 000.00		15 600 000.00
925	Passifs de régularisations		284 461.98		266 133.98
	TOTAUX	18 391 303.30	18 391 303.30	17 854 730.05	17 854 730.05

Remarques :

910 Disponibilités

Solde conforme à l'attestation bancaire au 31 décembre 2024

911 Débiteurs

Impôt anticipé prélevé sur les intérêts versés pour les dépôts des comptes à terme. Le montant sera remboursé par l'AFC en 2025.

912 Placement du patrimoine financier

Compte à terme fixe portant intérêt remboursé pour la dernière fois le 20 septembre 2024

913 Actifs transitoires

Montans TVA à recevoir

914 Ouvrage génie civil

Investissements effectifs au 31 décembre 2024, voir tableau des investissements en annexe des comptes pour le détail et les disponibilités

920 Créanciers

Factures 2024 non-payées au 31 décembre 2024

922 Emprunts moyen & Long terme

Soldes conformes aux attestations bancaires au 31 décembre 2024. Aucun remboursement ou nouvel emprunt n'a été demandé en 2024.

925 Passifs de régularisation

Diverses provisions pour factures 2024 non reçus et participations des communes à rembourser (CHF 194'682.53). Les montants seront déduits du 2ème acompte 2025.

Comptes 2024		Comptes 2024		Budget 2024	Comptes 2023
No	Comptes	Charges	Produits		
	Totaux	703'460.06	703'460.06	872'400.00	439'714.58
100.3003.00	Jetons et émoluments	4 750.00		8 450.00	7 200.00
101.3011.00	Traitements (Codir)	71 637.50		72 550.00	0.00
110.3003.00	Traitements (CoFin)	13 980.00		15 000.00	60 050.00
110.3100.00	Imprimés, fournitures de bureau	0.00		1 500.00	0.00
110.3101.00	Insertions dans les journaux	355.00		1 000.00	750.00
110.3141.00	Entretiens courant des bâtiments	-11 502.95		3 000.00	1 863.65
110.3170.00	Frais de réception & cadeaux	276.50		1 000.00	0.00
110.3181.00	Affranchissements et taxes CCP	0.00		400.00	0.00
110.3185.10	Frais secrétariat	15 900.00		15 900.00	15 900.00
110.3185.30	Frais finances	10 000.00		10 000.00	10 000.00
110.3185.40	Frais juridiques	8 000.00		7 500.00	0.00
110.3185.50	Révision des comptes	1 550.00		2 000.00	1 500.00
110.3185.60	Honoraires BAMO	111 389.50		75 000.00	184 010.35
110.3186.00	Assurances diverses	235.00		0.00	30.00
220.3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit & divers	23.80		0.00	2'026.97
220.3220.00	Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	313 519.66		500 000.00	124 133.61
220.4221.00	Revenus des comptes courants et des placements à court terme		25 743.28		-9 216.45
460.3011.00	Traitements	17 519.00		18 000.00	0.00
460.3185.70	Honoraires Direction générale du projet (DGP)	142 186.20		90 000.00	0.00
460.3185.80	Etudes diverses	3 639.90		50 000.00	0.00
460.3186.00	Assurances bâtiments & mobilier	0.00		1 100.00	32 250.00
460.4526.00	Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP		677 716.78	-872 400.00	-430 498.13

Remarques :

110.3141.00 Entretiens courant des bâtiments

Extourne d'une provision trop importante pour l'entretien du dégrilleur à Corbeyrier ;

110.3185.50 Honoraires BAMO et 460.3185.70 Honoraires Direction générale du projet (DGP)

Dépassement des honoraires BAMO et Direction générale du projet (DGP) pour des prestations supplémentaires non intégrées dans l'offre de base, notamment pour des demandes complémentaires sur le projet Leysin-Aigle (gestion des oppositions, demandes complémentaires des autorités, gestion des conventions) ou la gestion d'un recours ;

220.3220.00 Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme

Des dépenses dans les intérêts moins forts que prévus obtenues par une baisse substantielle du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) ainsi que par une gestion active de la trésorerie ayant permis de retarder le besoin d'emprunter ;

460.4526.00 Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP

Montants à charges des communes membres selon répartition suivante :

Part par commune selon la clé de répartition (*)		Comptes 2024	Budget 2024
Aigle	42,6 %	288'707.35	371'173.80
Aigle	100%		1'100.00
Corbeyrier	1.8 %	12'198.90	15'683.40
Leysin	17.3 %	117'245.00	150'734.90
Ollon	32.3 %	218'902.52	281'429.90
Yverne	6.0 %	40'663.01	52'278.00
Total		677'716.78	872'400.00

(*) Considérant le fait que la STEP n'est pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par Communes ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.

TABEAU DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2024

N° compte	Libellé compte	Crédit HT accordé	Coût de la construction HT au 01.01.2024	Amortissement cumulé au 01.01.2023	Solde Comptable au 01.01.2024	Subvention HT 2024	Investissements / Dépenses HT 2024	Amortissement 2024	Solde HT au 31.12.2024
9 141.00	Etudes préalables	3 080 000	2 488 117.36	0.00	2 488 117.36	0.00	190 664.07	0.00	2 678 781.43
9 141.01	Acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale	1 281 337	988 110.00	0.00	988 110.00	0.00	15 785.00	0.00	1 003 895.00
9 141.02	Réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA	45 798 514	5 530 916.30	0.00	5 530 916.30	502 215.25	7 163 980.14	0.00	12 192 681.19
9 141.03	Travaux des conduits de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle	6 542 091	0.00	0.00	0.00	0.00	30 996.80	0.00	30 996.80
9 141.04	Réalisation du prétraitement des eaux usées à Leysin dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle	1 683 626	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 141.05	Réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle	1 655 874	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 141.06	Réalisation pour la pose d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yvorne et Aigle	55 504	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 141.07	Réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle	1 979 648	0.00	0.00	0.00	0.00	18 589.75	0.00	18 589.75
	TOTAL	62 076 595	9 007 143.66	0.00	9 007 143.66	502 215.25	7 420 015.76	0.00	15 924 944.17